



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 11 REJEB 1436 (30 AVRIL 2015)

*

- I- Le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement a présenté un exposé sur le plan national de transition vers la télévision numérique terrestre.
- II- Le ministre chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a présenté un exposé sur la semaine du Maroc en Allemagne organisée du 20 au 26 avril 2015.
- III- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

Projet de loi :

- **Projet de loi n° 27-14** relative à la lutte contre la traite humaine.

Approuvé

Projets de décrets :

- 1. **Projet de décret n° 2-15-351** modifiant le décret n° 2-15-284 du 20 joumada II 1436 (10 avril 2015) désignant les chambres des pêches maritimes, le nombre de sièges qui leur sont attribués et leurs sièges et fixant les circonscriptions électorales relevant de chaque nombre, les sièges de chaque circonscription et son ressort territorial, ainsi que la répartition des sièges par circonscriptions entre les collègues professionnels représentés dans lesdites chambres.

Approuvé

- 2. **Projet de décret n° 2-12-484** pris pour l'application de la loi n° 29-05 relative à la protection des espèces de flore et faune sauvages et au contrôle de leur commerce.

L'examen de ce projet a été ajourné à la prochaine réunion du conseil du gouvernement

- 3. **Projet de décret n° 2-14-856** complétant le décret n° 2-00-477 du 17 chaâbane 1421 (14 novembre 2000) relatif à l'agence du bassin hydraulique du Sebou.

Approuvé

Accord international :

- **Accord** d'assistance mutuelle administrative en matière douanière, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de Côte d'Ivoire, fait à Marrakech le 20 janvier 2015.

- **Projet de loi n° 22-15** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés